

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du mardi 02 avril 2024
Présents : 12	L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Sophie DELHÔME (Maire)
Votants: 12	Sont présents: Sophie DELHÔME, Alain PETITBON, Joëlle DECLERCQ, Patrick ANGOULEVANT, Laurent DEN HAERINCK, Laurent LABBE, Annaïck DODEMAN, Gérard GHEKIERE, Nicolas LEPORCQ, Bruno MALON, Yannick MARTIN, Aude PINEL Représentés: Excuses: Céline DENYS, Jocelyne SANGLEBOEUF Absents: Hervé OUDOUX Secrétaire de séance: Bruno MALON

Objet: Vote du Compte Administratif 2023, du compte de gestion et de l'affectation de résultat. - DE 2024 01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PETITBON Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		191 834.25	18 042.62		18 042.62	191 834.25
Opérations de l'exercice	482 243.67	565 637.31	84 089.83	55 751.83	566 333.50	621 389.14
TOTAUX	482 243.67	757 471.56	102 132.45	55 751.83	584 376.12	813 223.39
Résultat de clôture		275 227.89	46 380.62			228 847.27
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total	46 380.62	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		71 752.49

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

46 380.62	au compte 1068 (recette d'investissement)
228 847.27	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Approbation du Budget Primitif 2024 - DE 2024 02

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Piseux,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Piseux pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 707 731.09 Euros

En dépenses à la somme de : 707 731.09 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	299 157.74
012	Charges de personnel, frais assimilés	227 100.00
014	Atténuations de produits	36 802.00
022	Dépenses imprévues	0.00
023	Virement à la section	80 435.49
65	Autres charges de gestion courante	54 800.00
66	Charges financières	2 870.86
68	Dotations aux amortissements	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 048.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		716 714.09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	85 500.00
73	Impôts et taxes	235 052.00
74	Dotations et participations	156 080.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00

76	Produits financiers	5.00
77	Produits exceptionnels	0.00
78	Dépréciation de créance	246.32
002	Résultat de fonctionnement reporté	237 830.27
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		716 714.09

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	16 500.00
21	Immobilisations corporelles	67 000.00
23	Immobilisations en cours	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 599.95
001	Déficit investissement reporté	46 380.62
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		152 480.57

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	49 848.08
13	Subventions	16 132.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 048.00
021	Virement de la section fonctionnement	71 452.49
024	Produits des cessions d'immobilières	0.00
041		0.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		152 480.57

Objet: Fixation des taux d'impositions pour l'année 2024 - DE 2024_03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales 2024 comme suit:

TFPB : 30.67 %

TFPNB : 25.77 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2024, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TH : 9.63 %

TFB : 30.67 %

TFPNB : 25.77 %

CFE : 0 %²

Objet: Délibération portant sur l'attribution des subventions 2024 - DE 2024 04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2024:

- ADMR	150€
- Association des Bambins en Folie	1 000€
- Prévention Routière	80€
- L'association des parents d'élèves (APE)	750 €

Objet: Délibération portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la viabilisation de 6 lots à bâtir de l'ancienne pépinière - DE 2024 05

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le seul devis reçu en mairie pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la viabilisation de 6 lots à bâtir de l'ancienne pépinière par la société:

- **Eure Aménagement Développement** dont le siège social est situé au 639 Rue de l'industrie 27 000 Évreux .

Il s'agit de viabilisation des lots à bâtir d'un montant total de 21 600 € TTC:

- Option 1: commercialisation des lots:

- Appui à la collectivité pour la mise en oeuvre des cessions(fiches de lots, relation avec les prospects)
- Appui auprès de la collectivité dans la rédaction des actes notariés (promesse et acte)

- Option 2: Aménagement des espaces publics:

- Rédaction des consultations des entreprises de travaux
- Analyse des offres et appui à la collectivité pour la signature des marchés
- Suivi des marchés de travaux des PV

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de:

- **Valider** le devis de l'entreprise **EAD** dont le siège social est situé au 639 Rue de l'industrie 27 000 Évreux pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la viabilisation de 6 lots à bâtir à l'ancienne pépinière pour un montant total de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC

- **Mandater** Madame le Maire pour signer tout document à la viabilisation ainsi qu'à la vente des 6 lots de l'ancienne pépinière.

Objet: Annule et remplace la délibération 2024-01 Vote du Compte Administratif 2023, du compte de gestion et de l'affectation de résultat. - DE 2024 06

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PETITBON Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		191 834.25	18 042.62		18 042.62	191 834.25
Opérations de l'exercice	482 243.67	565 637.31	84 089.83	55 751.83	566 333.50	621 389.14
TOTAUX	482 243.67	757 471.56	102 132.45	55 751.83	584 376.12	813 223.39
Résultat de clôture		275 227.89	46 380.62			237 830.27
				Restes à réaliser		8 983.00
			Besoin/excédent de financement Total		37397.62	
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			71 752.49

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

37 397.62	au compte 1068 (recette d'investissement)
237 830.27	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Questions diverses

Madame DECLERCQ informe les membres du conseil qu'elle a rencontré des problèmes avec un agent de la commune.

Fin de la séance: 20h18